

Pour booster la qualité de vie au travail en son sein, l'État mise sur le partage d'expériences

Marie Malaterre

L'enjeu de la qualité de vie au travail des agents est cher au ministre Stanislas Guerini, fraîchement renouvelé dans ses fonctions de ministre de la Transformation et de la fonction publiques. Il en a fait l'un des points saillants de sa feuille de route en lançant le programme "Fonction Publique plus" consacré au sujet qui, pour rappel, repose sur six engagements et qui a aussi donné lieu à une vaste consultation des agents.

Parmi les priorités avancées, l'urgence de faire évoluer les pratiques managériales, notamment pour redonner du sens aux missions des agents. Il s'agit également de garantir aux agents un cadre de travail *"respectueux de leur santé et de leur équilibre, favorisant les coopérations et l'efficacité individuelle et collective"*. L'objectif est aussi de doter les agents d'outils et d'espaces de travail adaptés aux nouveaux usages collaboratifs et numériques et au télétravail, de simplifier leur quotidien en matière de ressources humaines, leur proposer un accompagnement tout au long de leur parcours et enfin de poursuivre l'engagement pour l'égalité professionnelle et sur l'accompagnement des agents publics autour de la question du logement.

Autant de chantiers sur lesquels vont se pencher la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), qui viennent de renouveler leur partenariat pour la période 2024-2027. Un partenariat qui a pour objet principal *"d'enrichir la politique d'amélioration des conditions de travail des agents publics portée par la DGAFP"*, font valoir les deux acteurs. Sur les éditions précédentes, les travaux communs ont, par exemple, porté sur la mise en place du télétravail dans la fonction publique mais aussi sur l'expertise des candidatures déposées dans le cadre des appels à projet du Fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail. L'Anact est aussi à l'origine du *"Guide pour conduire une démarche QVT dans la fonction publique"*, publié en 2019 ou encore d'une vaste étude autour de la prévention des RPS dans la fonction publique réalisée en 2018.

Une nécessaire évaluation des dispositifs

Le partenariat 2024-2027 est structuré autour de trois axes principaux. Le partage d'informations et la mutualisation de connaissances dans les champs de la santé et sécurité au travail, de la prévention des risques professionnels et de la qualité de vie et des conditions de travail en général au sein de la fonction publique. Les travaux communs porteront également l'apport méthodologique de l'Anact sur les sujets de la santé et sécurité au travail. Une brique sera consacrée cette année à *"l'appui en matière d'évaluation et de capitalisation par le partage*

d'éléments d'analyse ou enseignements à tirer des expériences réalisées", explique-t-on à la DGAFP. Une dimension phare pour l'Anact qui évoque largement cette question dans le cadre de son dernier référentiel QVCT. Pour l'agence, les employeurs ont encore, d'une manière générale, du mal à mener un travail de fond sur le travail en lui-même et peuvent avoir tendance à multiplier les actions dites "gadgets". Une démarche poussée qui ne peut se faire, selon l'Anact, que par un exercice d'évaluation des dispositifs mis en place mais aussi sur la participation active des agents qui restent les personnes les mieux placées pour parler de leur quotidien professionnel et des difficultés qu'ils peuvent rencontrer.